

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES

S.I.G.A.L

“ SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS ”

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical  
du Lundi 30 Janvier 2023 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome**

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le lundi 30 janvier 2023 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 20 janvier 2023 au 31 janvier 2023.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 Décembre 2022

**Aménagement du site**

- 23-01-01 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée B3960 pour l'extension de Villa Yoga

**Finances**

- 23-01-02 - Subvention à l'association Nord BMX Club  
23-01-03 - Budget Primitif 2023

**Questions diverses**

- Animations 2023
- Chasse aux Œufs  
Parcours du Cœur  
Rassemblement de Scouts  
CODA Festival  
Portes Ouvertes / Montgolfiades
- Projet Beach Volley : présentation par les porteurs du projet
  - Piscine Intercommunale : avis

<b><u>Etaient présents :</u></b>	MM. Patrick DELEBARRE, Dominique LEGRAND, M. BROGNIART (arrivée à 19H15 pour les questions diverses) MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Louis LUTUN, MM. Jean-Philippe PROUVOST, Miguel BEADES, Jérôme MATHIEU, Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE,
<b><u>Etaient absents ayant donné pouvoir :</u></b>	M. Sébastien BROGNIART, ayant donné pouvoir à M LEGRAND (jusque 19H15)
<b><u>Etaient absents excusés :</u></b>	M. Bernard GERARD et Mme Nathalie HERBAUX
<b><u>Etaient absents :</u></b>	M Pierre-Jean ANDRAL et Mme Gwendoline SPOTBEEN
<b><u>Participaient également à la réunion :</u></b>	M Pascal MARTIN, Mmes Séverine VANCORTENBOSSCHE et Marie DHAENENS

- Le Procès-verbal de la séance du 07 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.
- **Les délibérations 23-01-01, 23-01-02 et 22-01-03 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :
  - **la délibération n°23-01-02 :**  
L'association NORD BMX CLUB a déposé comme chaque année un dossier de demande de subvention, accompagné de son projet sportif, de son budget prévisionnel 2022/2023, mais également de son état comptable au 31 août 2022.  
Il est rappelé que le club assume l'entretien et les frais de fonctionnement (dont eau, électricité, entretien) des installations mises à disposition par le SIGAL.  
M. PROUVOST a assisté à l'assemblée générale du club. Le nombre d'adhérent est en baisse.  
Il faudrait que l'association recherche de nouveaux sponsors.  
Il serait souhaitable qu'il existe un prix de cotisation différencié pour les habitants des 4 communes membres du SIGAL.  
*Il est décidé de leur maintenir cette année une subvention de 10 000 €.*
  - **la délibération n°23-01-03 :**  
Le Budget Primitif ne reprend pas les résultats de l'exercice précédent.  
Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 227 730 €. Les dépenses concernent principalement les travaux d'agrandissement de la zone publique de l'aérodrome.  
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent en 2023 à 403 370 €.  
Les contributions communales sont identiques par rapport à l'exercice 2022, et s'élèvent à 228 980€.
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - **CODA Festival**  
Une première réunion s'est tenue le 17 janvier avec au moins un représentant par commune. M. DELEBARRE indique que le service Fêtes et Cérémonies de la ville de Bondues n'a que 3 agents, et il ne sera pas disponible pour la mise en place du CODA. Il faut que les Mairies puissent mettre à disposition des moyens.  
Le budget de la manifestation est déficitaire (environ 40 000 €). C'est possible de l'organiser sur les fonds propres du SIGAL cette année, car il y aura un excédent de fonctionnement à reporter, mais cela ne sera pas le cas tous les ans.

M. LEGRAND explique que la manifestation marquettoise organisée au Domaine du Vert Bois a un budget de 12 000 € pour 1 500€, et il sera difficile de mettre un budget supplémentaire pour une manifestation au SIGAL.

M. MATHIEU estime que le SIGAL est le lieu d'activités de nature, or il s'agit d'une manifestation chère et récurrente.

M. VERLEY demande au vu de la taille de la manifestation si des subventions sont possibles. Le SIGAL ne peut être subventionné, il faudrait que le dossier soit porté par une association.

Il s'agit d'étudier la faisabilité de payer un événement commun qui attire des jeunes de l'ensemble de la métropole.

Un groupe de pilotage doit se réunir assez rapidement, il devra notamment travailler sur un budget plus élaboré.

Il est décidé d'organiser le CODA Festival en 2023 et de faire un bilan en septembre 2023 pour étudier la pérennité et la récurrence de la manifestation (il est évoqué de faire une édition tous les 2 ans).

- Panneaux Photovoltaïques

Des études sont en cours pour la faisabilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars récents (Planeurs et JALRT). Il avait été évoqué la pose de panneaux en ombrière sur le parking de l'entrée de l'aérodrome, mais cela n'est pas possible au regard de la distance qui le sépare du seuil de piste.

- Projet Beach Volley

Le club 59ers est un club de beach volley créé il y a 5 ans, qui vise à rendre la pratique du beach volley accessible pour tous les niveaux, dans une démarche de développement durable (il existe une section RSE pour limiter les impacts au niveau du club).

Le projet présenté est axé sur 3 objectifs : la pratique pour tous (de 2 ans pour le baby beach jusqu'aux séniors), la pratique compétitive, le partenariat local.

Actuellement le club n'a pas de structure permanente, ce qui ne permet pas d'accueillir des enfants. A Ronchin, le club utilise un terrain prêté par le Tennis Club.

Le club souhaiterait s'ancrer sur un territoire (en laissant les autres sites non pérennes), et développer des partenariats avec les entités locales (écoles, collèges, lycées, centres sociaux...).

Le club n'est composé que de bénévoles.

Les joueurs pratiquent jusqu'au 22 décembre environ et reprennent les entraînements fin février. Cela nécessite de l'éclairage.

Le projet de création des terrains ne nécessite pas de terrassement (géotextile posé sur l'herbe, puis caissons posés sur l'existant). Pour éviter l'intrusion des chiens, la main courante en bois serait grillagée.

Le club organise en juin 2023 un tournoi à Lille place de la République. C'est une opportunité de récupérer du sable (900 tonnes), le coffrage, l'éclairage, les filets...

Le budget de création des terrains (surface 62 m sur 26 m) s'élève à 310 510 € sans les frais d'installations de chantier (réseaux, voirie) :

- Première étape (juin 2023) : installation des terrains avec ce qui est possible de récupérer à Lille/
- Deuxième étape (octobre 2023) pour sublimer le site : installations physiques (préfabriqués, sanitaires), réseaux électriques, eau
- Troisième étape (septembre 2024) : Bulle amovible pour la période de novembre à mars

Le reste à charge serait à aller chercher par le club par le biais des sponsors privés, des cotisations des licenciés, de crowdfunding.

La Fédération accompagne administrativement sur les dossiers de création, mais pas financièrement.

M. LEGRAND évoque les contraintes juridiques lors de l'occupation du domaine public

M. BEADES rappelle les problèmes d'assainissement, qui nécessiteront des pompes de relevage.

Pour le fonctionnement, le parc reste ouvert au public. Les poteaux restent en place, les filets sont montés uniquement sur des créneaux définis. Lorsque les terrains ne sont pas utilisés par le club, les terrains restent accessibles.

Selon le club, il n'y a pas d'entretien du sable. Il faut juste en remettre pour rester à niveau.

M. BROGNIART demande quid des frais de fonctionnement du club en terme de budget.

M. LEGRAND explique qu'à l'heure actuelle, aucune ville ne prend en charge des structures en sable pour des problèmes d'hygiène. Il faudra donc vérifier ce qui sera demandé sur un tel revêtement pour des terrains publics.

Les clubs de beach volley n'ont pas les mêmes frais de fonctionnement qu'un club de volley classique (pas de frais d'inscription aux tournois, pas de frais d'arbitrage).

Fait à BONDUES, le 02 Février 2023  
Le Président

  
S.I.G.A.L.  
Syndicat Intercommunal pour la Gestion  
de l'Aérodrome de Loisirs  
Bureau de Piste  
Avenue du Général de Gaulle  
59910 BONDUES  
Tél. 03 20 98 24 95  
sigal-bondues@sigal.eu